

**Document Individuel de Prise en Compte (D. I. P. C.)**

*(Code de l’action sociale et des familles. Art. 311.4 Loi 2002.2, Décret n° 2004-1274 du 26/11/2004).*

Ce DIPC est établi entre :

**D’une part** :

Le Centre d’Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) des Hautes-Pyrénées, sis au 13 rue de la chaudronnerie, 65000 TARBES, Représenté par son Directeur Monsieur …………...

**Et**

Mme :

Mr :

Responsable légal de l’enfant :

Né(e) le :

**Missions et principes généraux de fonctionnement du CAMSP.**

Le Centre d’Action Médico-Sociale Précoce est destiné au dépistage, à l’évaluation et à la prise en charge précoce des enfants de 0 à 3 ans avec la participation des responsables légaux.

Le CAMSP a également pour mission de mettre en place des actions préventives et de proposer un accompagnement des familles.

**Modalités de la prise en charge.**

Afin d’assurer une prise en charge optimale de votre enfant, dans le respect de la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie, du projet d’établissement et dans la limite des moyens qui lui sont alloués, le CAMSP a pour objectifs :

* Le dépistage, l’évaluation, les soins, l’orientation, l’accompagnement des familles

Le CAMSP dispose des moyens suivants :

* Consultations médicales (pédiatrique ou pédopsychiatrique)
* Séances/rencontres avec un ou plusieurs professionnels
  + - Psychomotriciennes
    - Psychologues
    - Assistante sociale
    - Orthophoniste
    - Educatrice de jeunes enfants
    - Infirmière Puéricultrice

**Attente des parents ou autres représentants légaux :**

…………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………

**Projet personnalisé :**

Après les premières évaluations, des objectifs et des modalités de soins adaptés aux besoins de l’enfant sont proposés en concertation avec les responsables légaux.

Ce projet personnalisé d'accompagnement est associé au présent document individuel de prise en charge. Toute évolution du projet personnalisé d’accompagnement ne pourra être envisagée et a fortiori, mise en œuvre, qu’après une nouvelle concertation et validation du projet avec toutes les personnes concernées.

**Conditions financières :**

Les prestations énoncées du présent document individuel de prise en charge sont financées par l’Assurance Maladie et le Conseil Départemental.

**Données de santé à caractère personnel :**

Le CAMSP dispose d’un logiciel informatique « Orgamedi » permettant de recueillir l’activité du service et de constituer un dossier numérique pour chaque enfant. Ce logiciel répond aux normes RGPD (règlement général sur la protection des données).

Les parents ou autres représentants légaux sont tenus de respecter les horaires et la fréquence des rendez-vous, de contacter le secrétariat du CAMSP si changement.

Signature des parentsDirecteur

…………….